



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°76

AVRIL 2012

Cycle d'Education à l'Environnement 2011/2012 : « Nos Amis les Oiseaux Migrateurs et les Zones Humides »

Pour la 23^{ème} année consécutive et dans le cadre de son Cycle d'Education à l'Environnement, Yvelines Environnement a lancé le 5 janvier son jeu-concours, destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, pour l'année scolaire 2011-2012. Le concours sera clôturé le 14 avril.

De nombreux documents ont aidé les élèves, encadrés par leurs enseignants et animateurs d'accueil de loisirs, qui ont pu compléter une nouvelle grille de mots et réaliser des panneaux et des fresques pour illustrer la phrase :

« Les zones humides : une escale indispensable pour la survie des oiseaux migrateurs »

L
E
S

B
R
E
V
E
S



Le Grand Paris, l'OIN de Saclay-Satory et Versailles

Par SAVE

Les épisodes récents ont montré que si certains dossiers progressaient, on reste toujours très en retrait sur les prévisions de consultations sur les dossiers présentant les options et faisabilités.

Le projet de dossier relatif à la **protection des terres agricoles du plateau** est sorti en octobre. Les associations ont fait part de leur étonnement de voir des terres réputées protégées figurer par ailleurs comme constructibles dans des documents d'urbanisme. Une enquête publique se tiendra en mars - avril.

Le dimensionnement des transports en communs et tout particulièrement de la ligne projetée **entre Orly et Versailles** reste pour l'instant inconnu. Les projections de fréquentations n'ont fait l'objet d'aucune présentation. Il s'agit pourtant d'éléments majeurs avant tout préparatif de conception des gares et de leur environnement pour les passagers et pour la gestion ferroviaire.

Un document inattendu le **SDT (schéma de développement territorial)** de l'OIN de Saclay-Satory vient d'être rendu public le 26 janvier 2012 par l'EPPS (Etablissement Public du Plateau de Saclay). Il était normalement envisagé de présenter début janvier les projets des fameux CDT (Contrats de Développement Territorial) où devraient figurer les engagements financiers des acteurs et les choix de localisations des constructibilités. En fait, fin janvier 2012, on diffuse largement une brochure luxueuse de 80 pages avec de nombreuses et belles photos en couleur mais le document est bien vide sur les éléments permettant de situer les projets. Quasiment aucun chiffre si ce n'est une perspective de construction de logements estimée entre 6 et 8000 logements par an (redite qui figure en plusieurs pages) mais aucun lieu, aucun financement, sans précisions sur les équipements d'accompagnement (écoles, équipements sociaux, silence sur les aménagements des gares, aucune répartition entre les 49 communes). Un survol des emplois (actuels ?) en page 53 mais sans précisions sur les déplacements induits actuels et à l'avenir. Au final un document d'attente.

On y annonce que des **CDT (Contrat de Développement Territorial)** vont suivre mais pas de dates ni de périmètres précisés pour ces documents alors que ce devrait être le cœur du projet et des débats.

SAVE tient le présent SDT à disposition de tous sur simple demande.

Débats ouverts sur le PLU de Versailles et le domaine du Château

Divers journaux régionaux, mais aussi des revues spécialisées nationales, se sont fait l'écho de préoccupations sur les devenir de **certaines terrains jouxtant le domaine actuel du Château**. Plusieurs cas très différents ont fait l'objet d'une analyse dans nos associations :

Les Mortemets sont sans conteste du ressort du Château qui hérite d'une situation chaotique du fait de multiples concessions laissées par l'histoire du siècle passé. Des projets existent dans les cartons il faut souhaiter que les moyens permettent progressivement de rétablir cet espace dans une vocation d'accueil des visiteurs du château pour enfin rétablir une place d'Armes sans parking.

.../...

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Les Matelots sont dans une situation encore plus complexe. Indéniablement le terrain occupé par les militaires a vocation à revenir au domaine du Château. Mais il faudrait fixer les éventualités raisonnables. Ce travail a été partiellement initié lors du PLU mais la collaboration indispensable de la direction du château devrait être plus prononcée.

Ce dossier va devoir bouger en particulier avec la finalisation de la gare de la tangentielle ouest que le STIF et RFF doivent réaliser pour 2015.

PION l'ancienne caserne n'a pas le même statut domanial que Matelots et Mortemets bien que située elle aussi en limite du domaine.

Des règles limitatives de constructibilité ont été fixées dans le nouveau PLU. Le terrain vient de faire l'objet d'une cession de l'Etat à l'EPFY (*Etablissement public foncier des Yvelines*) pour un projet pour l'instant peu précis.

On y parle de l'implantation de 60.000 m² d'activités économiques innovantes et de la réalisation d'opérations de logements sur 13.500 m², dont 4.000 m² de logements à caractère social. Mais les circulations, les équipements sociaux et l'articulation avec St Cyr ne sont pas précis.

Il faudra étudier avec attention les projets quand ils seront connus et s'assurer de leur cohérence et vérifier qu'ils ne défigureront pas la proximité du Château.

SATORY a figuré dans le domaine royal, mais il nous paraît inutile d'en envisager un retour vers le domaine du Château. Par contre il faut organiser la reconfiguration qui tarde à se concrétiser tout en assurant que là aussi on ne défigure pas la visibilité depuis le château.

La gestion des forêts de l'ONF doit aussi être surveillée. Peu de suites aux grands projets d'il y a dix ans. De petits changements viennent d'être annoncés concernant le site Fesh pour des logements étudiants et une restructuration de la zone Koufra vers un aménagement urbain civil (moins de 3 hectares).

Le projet d'ensemble reste en attente.

Y aura-t-il une négociation et une consultation sur un CDT Satory ?

D'autres débats sont ouverts sur l'Arboretum situé sur Rocquencourt qui est à ce jour sous administration du Muséum d'Histoire Naturelle et sur les liaisons avec le domaine de Marly tout proche qui est maintenant administré par le Château de Versailles.

De même il faut s'interroger sur l'absence de vision bien claire concernant les aménagements de la plaine de Versailles à l'ouest du parc du château.

Ces dossiers devront mobiliser l'attention de tous dans les prochains mois.

Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson

Le vendredi 9 décembre dernier, l'UPBMH a participé à la mise en place du **Comité Consultatif de Gestion de la RNR**, salle Moitrier, à Moisson, sous la Direction de Madame Correze-Lenee, directrice de l'Environnement au Conseil régional.

Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle ?

Les réserves naturelles régionales, tout comme les réserves naturelles nationales, ont pour objectif de **protéger des milieux naturels présentant un intérêt écologique ou géologique majeur**. Il s'agit d'une protection pérenne puisqu'elle est établie pour une période de 12 ans renouvelable qui permet :

- d'inventorier et de mieux connaître le site,
- de créer un statut juridique de protection,
- ✓ de gérer le site en respectant les équilibres écologiques,
- ✓ de valoriser la qualité du site,
- d'encadrer la fréquentation du site.

Dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité élaborée en 2007, La Région Ile de France a classé 10 réserves naturelles : le Marais de Larchant (77), les Iles de Chelles (77), le Val et Côteaux de Saint Rémy (78), le site géologique de Limay (78), le Marais de Stors (95), le Domaine des Bruyères de Sainte-Assise (77), la RNR du bassin de la Bièvre (92-91) et la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse (95), et enfin la RNR de la Boucle de Moisson qui est le site le plus étendu avec 316 HA.





...Suite... La Réserve Naturelle régionale de la Boucle de Moisson

La difficulté majeure apparue lors de la mise en place de notre réserve naturelle réside essentiellement dans cette **double problématique** : **protéger les milieux naturels tout en favorisant l'accueil du public**. Cet enjeu est d'autant plus crucial dans le cas présent que la réserve est créée dans une zone urbanisée et dont la densification future ne fait aucun doute. D'ailleurs, le Conseil scientifique régional (**CSRPN**), tout en émettant un avis favorable sur la création de la RNR, a suggéré la création d'une zone périphérique de protection et a émis des réserves sur l'incidence de la fréquentation humaine, même réduite.

C'est donc bien là le principal point d'achoppement sur lequel les discussions se sont focalisées : **comment concilier la plus grande protection possible du site et la présence du public ?**

Le gestionnaire (**AEV**) nous a donc présenté **un plan de circulation piétonne minimaliste** qui interdit tout cheminement à l'intérieur du site et supprime certains chemins jusqu'à présent autorisés : en clair, seuls les chemins périmétraux seraient maintenus. L'UPBMH a aussitôt fait remarquer que ce plan de circulation était très restrictif, qu'il excluait trop les habitants de leur territoire, et que par conséquent il serait difficilement acceptable par la population et difficilement applicable dans les faits. Les ornithologues, et même l'**ONF**, ont appuyé nos récriminations, si bien que décision a été prise de **créer un groupe d'étude retreint pour revoir ce plan de circulation : quels chemins supprimer ? Quels autres détourner ? Quels espaces protéger de façon draconienne ?**

L'UPBMH qui participera à ce groupe d'étude se réjouit qu'il puisse être possible de réviser quelques points cruciaux du règlement intérieur de la RNR : si l'on veut que cette RNR soit viable, il ne faut pas en exclure les hommes, au contraire, il faut les y associer.

D'autres points du règlement feront sans doute l'objet d'autres discussions et d'autres désaccords lors des prochaines réunions du comité consultatif, notamment **l'interdiction totale des animaux domestiques tels que le chien même tenu en laisse et le cheval dans le périmètre de la RNR.**

Communes concernées	Moisson et Mousseaux
Adresse de la RNR	Agence des Espaces Verts, 99 rue de l' Abbé Groult, 75015 Paris
Gestionnaire	AEV tel 01 72 69 51 00 aev@aev-iledefrance.fr
Superficie	316 HA
Propriétaire	Conseil régional d'Ile de France
Date de création	15 juillet 2009
Autres statuts de protection recouvrant tout ou partie de la RNR	<ul style="list-style-type: none">♣ 18 janvier 1971 : inscription du site N°5562, <i>Boucles de la Seine de Moisson et de Guernes</i>♣ 16 juillet 1990 : classement du site N°7237 <i>Site des falaises de La Roche-Guyon et de la forêt de Moisson</i>♣ ZNIEFF de types 1 et 2 (intérêt floristique et faunistique)♣ ZICO : zone importante pour la protection des oiseaux♣ 25 avril 2006 : Natura 2000 <i>Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny</i>, directive Habitat

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

...Suite... La Réserve Naturelle régionale de la Boucle de Moisson

Principaux motifs de la protection

Forte valeur floristique et faunistique, surtout ornithologique (oedicnème, bondrée apivore, engoulevent, pic noir, pie-grièche...), landes, zones steppiques, Mosaïque paysagère remarquable, points de vue exceptionnels sur les falaises de La Roche-Guyon

Patrimoine naturel

Oiseaux : 110 taxons dont 36 remarquables et 12 très rares
Flore : 67 taxons remarquables
Lépidoptères (papillons) : 146 taxons dont 26 vulnérables et 9 menacés
Orthoptères (sauterelles, grillons...) : 2 taxons dont 1 protégé





« SITA ILE-DE-FRANCE »
Commission Locale d'Information et de
Surveillance (CLIS)

BILAN 2011

L'entreprise SITA est une **société de stockage de déchets**. Elle exerce son activité à BRUEIL-EN-VEXIN, au lieu dit « le bois des Albigeois ». Elle a une emprise sur le terrain de 7,5 hectares, la zone d'exploitation est 5,8 hectares.

LES

**B
R
E
V
E
S**



Vue de l'entrée du site - Photo SITA

Fonctionnement

L'entreprise a une autorisation annuelle de stockage de déchets de 150.000 tonnes.

Le site pourra recevoir au maximum 1.110.000 tonnes soit à peu près 1.110.00 m³.

* Depuis l'ouverture en 2006, l'installation de stockage a reçu 754.410 tonnes de déchets. Actuellement l'autorisation de stockage expire en 2014.

Sur le site sont employées à plein temps 8 personnes.

Pour effectuer son stockage l'entreprise dispose d'un compacteur principal et d'un compacteur secondaire, d'un bulldozer et d'un chargeur sur chenilles.

LA

Exploitation

SITA stocke exclusivement des déchets non dangereux, donc évidemment pas de déchets radioactifs (il y a un portique de détection à l'entrée), pas de déchets industriels banals ni de déchets des hôpitaux.

L'approvisionnement se fait par camions. Il a un premier tri visuel à l'entrée, puis un second tri au déchargement. Chaque arrivage fait l'objet d'un suivi sur une fiche, il y a un passage sur la bascule avant le compactage. Les déchets sont enfouis dans 4 « casiers », le remplissage se fait par alvéoles, un stock de 5.000m³ de matériaux inertes permet de faire une couverture journalière des déchets enfouis.

Au cours de l'année 2011 il a été admis 127.337 tonnes dont 30.234 tonnes d'ordures ménagères ; les déchets proviennent à 82% des Yvelines.

**S
U
I
T
E**

Surveillance environnementale

La nappe phréatique est à 30 mètres de profondeur, elle est peu étendue et confinée dans le secteur du site. Elle fait l'objet d'une surveillance par la mise en place de 4 piézomètres.

Depuis l'ouverture du site en 2005 on a constaté une augmentation de la teneur en chlorure.

.../...



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Suite.... CLIS « SITA ILE-DE-FRANCE »

Mais la qualité des eaux souterraines est globalement constante depuis d l'ouverture du site et met en évidence l'absence d'impact de l'activité de stockage.

Le rejet des eaux pluviales fait l'objet régulier, 30 paramètres sont observés dont 8 sont soumis à des seuils et analysés trimestriellement. Les analyses ne montrent aucun dépassement significatif.

Gestion du biogaz

Des tranchées drainantes sont mises en place au fur et à mesure du comblement des alvéoles, à la sortie les drains sont branchés sur une torchère.

Depuis 2005, 22 puits de captage ont été reliés au réseau.



Exemple de torchère de type BGN500

Une nouvelle torchère a été mise en place en 2010.

Elle a une capacité de 600Nm³/h de 20% à 60%de méthane.

Elle a fonctionné pendant 8617h.

La sortie des gaz est analysée semestriellement à la sortie de la torchère.

Les gaz sont collectés sur l'ancien site et sur les zones en réaménagement. Le traitement s'effectue par combustion supérieure à 900 C.

Photo document SITA

Photo dossier SITA

Gestion des lexiviats

Les lexiviats, récupérés par pompage dans chacun des casiers des casiers, sont stockés dans un bassin.

En 2011 il a été récupéré 3.282 m³ de lexiviats. Les analyses faites en interne tous les 2 moins, n'ont révélé aucun dépassement des seuils d'acceptation.

Ils sont expédiés, pour traitement, dans deux centres spécialisés appartenant à SITA.

L'environnement

Le partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle a permis la revitalisation de la biodiversité. 125 espèces végétales ont été recensées dont 3 espèces assez remarquables et dans l'avifaune 7 espèces assez rares ont été répertoriées.

En 2011, l'Association des Naturistes des Yvelines a remplacé le MNHN.

Deux études ornithologiques menées en 2009 ont permis de recenser 35 espèces d'oiseaux (contre 32 en 2010).

Information : les paillis issus des ballots, c'est le résultat du fauchage, mis en botte, puis après séchage étendu sur le sol.

Le Grand Paris: vous êtes déjà dedans !

En examinant attentivement votre taxe d'habitation, il ne vous a sans doute pas échappé que nous sommes d'ores et déjà passés dans l'ère du Grand Paris : tous les Franciliens et les Normands participent financièrement au développement de ce projet « *mégapolitique* », souvent sans le savoir.

-La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour	14 €.
---	-------

Faire de Paris une véritable métropole maritime, une mégapole d'envergure internationale capable de rivaliser avec Shanghai ou San Francisco, voilà la philosophie du projet « Grand Paris ». « **Paris-Rouen-Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue** » a annoncé le président Sarkozy en reprenant à son compte les propos de Napoléon Ier.

Les élus normands ont tout de suite adhéré au projet. Pour Antoine Rufenacht, maire du Havre, c'est un bateau à ne pas rater pour relever le défi de la mondialisation et replacer la Normandie au cœur du commerce international, en clair détourner une partie du trafic maritime qui passe au large vers Rotterdam, premier port mondial. Les Normands ont d'ailleurs anticipé en montant leur propre projet **Normandie Métropole** qui doit fédérer les **trois grandes agglomérations que sont Le Havre Rouen et Caen**.

Quant aux élus franciliens, ils semblent tout aussi réceptifs et chacun va désormais essayer de se raccrocher au Grand Paris ou tout du moins de tirer une partie de la couverture à lui.

Une ligne LGV, le canal Seine-Nord, et un RER...

- Le décret du 24 juin 2011 a recensé 17 Contrats de Développement Territorial (CDT), rien que pour la région parisienne, s'inscrivant dans le projet Grand Paris, tous placés sous l'égide de l'État. Et ces CDT ont la primauté sur tous les autres documents d'urbanisme, notamment les documents communaux qui seront balayés au besoin. Quant au décisionnaire, le vrai pilote, c'est le préfet de Région. Il sera bien sûr nécessaire de procéder à des enquêtes publiques (fin 2013), mais à quoi bon ? Les dés en sont jetés, voire pipés. Même les élus locaux, s'il leur en venait l'idée, auraient beaucoup de mal à se faire entendre.
- Le décret du 24 août 2011 a défini le **Plan du Grand Paris** dont les études préalables ont déjà été lancées mais dont les modalités de financement ne sont pas encore bien claires, et surtout, il ne semble pas vraiment se dessiner une grande cohérence, chacun y va de son projet, on a plus l'impression d'un puzzle, d'un patchwork que d'une grande vision d'ensemble.
- Le Conseil général des Yvelines a d'adopté de son côté un **Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY)** pour la Seine Aval : en clair l'OIN, dont nous faisons partie créée en 2006 et pilotée par l'EPAMSA, s'inscrit désormais dans le Grand Paris notamment grâce à son projet de territoire « **Confluences Seine-Oise** » qui fait tout de suite référence au futur canal Seine-Nord (voir ci-dessous). 43 millions d'euros ont été débloqués pour les actions prioritaires, essentiellement les transports : dessertes de l'A13 secteur Rosny et Mantes (bien sûr le Bonnières est une nouvelle fois oublié!), gare d'Epône/Les Mureaux, Boucle de Chanteloup/RER de Poissy, Mantes Université, liaison Limay/Mantes. Le point d'orgue de ce CDEY est bien sûr pour nous l'arrivée du RER EOLE à Mantes.

Le CDEY comporte cependant **un volet environnemental** auquel nous ne pourrions que souscrire si le Conseil général avait une réelle volonté de le faire appliquer, ce dont nous doutons fortement en ce qui concerne la Boucle de Moisson : préservation de la ressource en eau et prévention des risques, acquisition d'espaces naturels sensibles, mise en valeur de la qualité paysagère et environnementale, création de coulées vertes en milieu urbain, circulations douces, sentiers de randonnées...



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Chouette alors ! On va enfin pouvoir restaurer le chemin de halage, la demande d'extension des carrières Lafarge sur le site classé des Bois de Freneuse sera déboutée, le réseau Voies Vertes et Véloroutes va passer par chez nous ! Ne rêvez pas... le Conseil Général fera-t-il suffisamment pression afin d'obliger nos maires à agir en ce sens et ce n'est pas demain la veille que le chemin de halage sera rétabli entre Freneuse et Moisson, et qu'il sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite. Par contre, en ce qui concerne la construction de logements, c'est, hélas, tellement plus facile...

– Le Canal Seine-Nord (canal à péage)

« Profitant de l'effervescence du projet du Grand Paris, le département des Yvelines veut remettre son atout fluvial sur le devant de la scène et lui attribuer une place centrale dans la politique économique, sociale et touristique qu'il entend mener sur son territoire. ». (Revue Yvelines octobre 2011)

Nous sommes effectivement idéalement placés pour profiter des opportunités économiques engendrées par le développement du trafic fluvial et par les deux réalisations gigantesques que sont l'agrandissement du Port du Havre (*Le Havre 2000*) intégré au projet Normandie Métropole d'une part, et le canal Seine Nord permettant de relier Achères à Rotterdam d'autre part.

Le canal Seine Nord va tout d'abord emprunter l'Oise dans sa partie actuellement navigable qui sera nécessairement recalibrée et dont les écluses seront refaites pour pouvoir accueillir des navires de 4 000 tonnes. Plus en amont, il faut creuser environ 100 km de canal pour rejoindre Rotterdam via le réseau navigable belge. Cela nécessite la construction d'une immense retenue capable de l'alimenter en eau et d'une plate forme portuaire à la jonction Oise/canal, dont l'emplacement n'est pas encore vraiment déterminé. Au confluent du canal et de la Seine, le site d'Achères a été retenu pour la construction d'une plate forme multimodale en liaison avec la filière automobile puisque l'ambition est de faire de la vallée de Seine *la Vallée de l'automobile*. Il est aussi question de la transformation du port de loisirs de Triel en port commercial tourné plus particulièrement vers l'éco-construction, et enfin du développement du port de Limay/Porcheville qui est la tête de pont du Port autonome de Paris quand on vient du Havre.

« Le tout dans un cadre de vie protégé valorisant les paysages, mettant en avant les circulations douces, création de passerelles et de pistes cyclables, aménagement des berges pour les piétons » (Revue Yvelines octobre 2011) Chiche ?

Quelles conséquences pour nous ? Vous verrez passer de plus en plus de bateaux sur la Seine, ou tout du moins, beaucoup plus de cargos et moins de péniches traditionnelles, les navires de haute mer pourront remonter le fleuve, faire le plein de blé ou d'orge aux silos de Limay avant de rejoindre les pays du Nord par le canal Seine-Nord. Si on peut se féliciter du développement du trafic fluvial qui est le plus écologique et le moins gourmand en carburant, on peut s'inquiéter de l'état futur de nos berges si des mesures d'entretien et de restauration ne sont pas menées dès à présent par VNF à qui l'État doit donner les moyens de ses ambitions. Et nous émettons de forts doutes à ce sujet !

– Le RER EOLE

Il s'agit là de la réalisation la plus lisible et la plus rapide à mettre en œuvre au sein du Grand Paris : **prolonger le RER EOLE** vers l'ouest depuis son terminus actuel, la gare Saint-Lazare. Le tracé de cette nouvelle ligne a été arrêté par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) et la Région pour un montant de 10 milliards d'Euros. A terme, il reliera Saint-Lazare à la Défense par un tunnel, puis Poissy et Mantes en aménageant les lignes existantes. Du coup, chacun veut avoir sa gare, et les élus de Sartrouville, Houilles/Carrières montent au créneau à leur tour pour bénéficier de la nouvelle ligne.

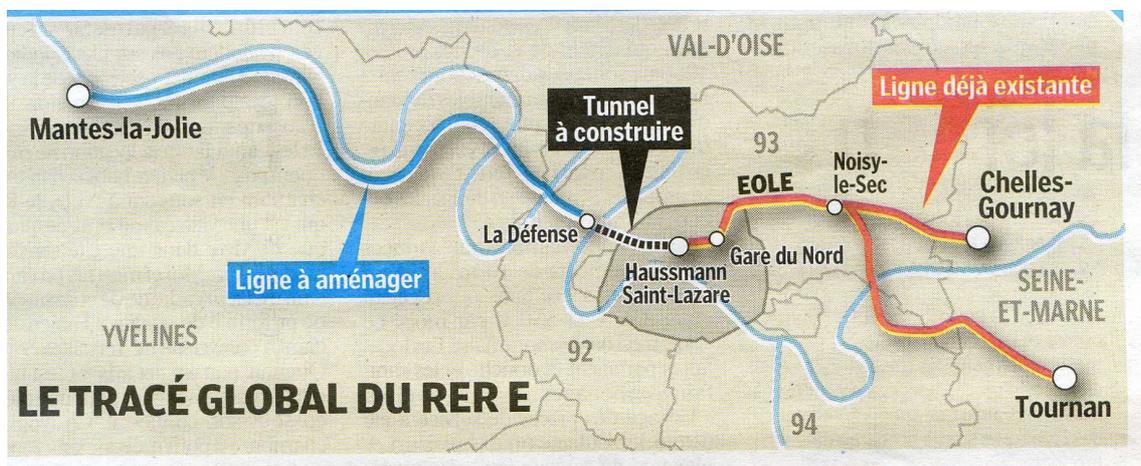
Il semble que le tronçon Mantes-La Défense sera assez rapidement opérationnel, c'est la partie aérienne et la moins coûteuse à mettre en œuvre, entre 2015 et 2020 sans doute. Mais cela risque d'être beaucoup plus long pour le tronçon souterrain La Défense/Saint-Lazare, à la fois pour des questions techniques et financières.

Pour le Mantois, le Grand Paris, c'est donc avant tout l'arrivée du RER, avec toutes ces conséquences et ces dommages collatéraux. Car l'annonce de ce nouveau moyen de transport a déjà initié un engouement réel sur tout le secteur, aussi bien pour les entreprises, le commerce que pour les logements. Ce qui explique grandement l'explosion des projets immobiliers dans tout le Mantois, et ce qui laisse augurer une tension sur le marché locatif : 6 000 logements prévus dans le projet du quartier éco-fluvial à Rosny, pour ne citer que cette seule monstruosité.

L'effet d'aimantation du RER n'en est qu'à ses débuts, et plus d'une famille de la proche banlieue va réfléchir à venir s'installer dans un Mantois pourvu du RER afin d'y trouver des loyers moins chers et un cadre de vie agréable, *presque à la campagne*. Les communes environnantes vont forcément en ressentir à leur tour le souffle et vont être sollicitées pour ouvrir leur territoire à la construction de logements, y compris les plus petites, chacune à leur échelle. A Freneuse, par exemple, le passage du POS au PLU (Plan Local d'Urbanisme), risque fort d'accélérer les projets immobiliers en direction de la forêt, Tepac, Kaufman et autres promoteurs sont déjà certainement sur les rangs, d'ailleurs c'était écrit noir sur blanc dans le protocole de l'OIN : plaine de Freneuse = immobilier.

L'arrivée du RER EOLE va donc accélérer l'urbanisation du Mantois et par conséquence la saturation complète des réseaux routiers ainsi que des gares de Bonnières, Rosny et Mantes. Bonnières en particulier va se trouver confronter à son nouveau statut de gare de rabattement et ce n'est pas le stationnement payant qui changera quelque chose, nécessité fait loi, les gens n'ont pas le choix, il leur faut bien aller travailler, s'il faut payer, ils paieront ; et le problème du stationnement va inéluctablement empirer. Quant aux trains, ils seront pris d'assaut, et seront déjà pleins arrivés à Mantes.

Quant aux routes, tout le monde s'accorde à dire que nous sommes déjà à saturation, surtout sur Rosny et Rolleboise. Et comme le Grand Paris ne fera pas sauter le verrou du péage de Buchelay, nous serons de plus en plus pris au piège dans notre boucle, puis finalement paralysés.



Le Parisien – 16 janvier 2012 --- La Ligne LGV (Ligne Grande Vitesse)

C'est sans doute le volet le plus difficile à mettre en œuvre et le plus contestable aussi : relier Le Havre à Paris en TGV n'avait jusque-là jamais enchanté la SNCF qui considérait que le temps gagné était trop faible et la distance trop courte pour que le jeu en vaille la chandelle. Mais la menace d'une saturation des gares parisiennes à moyen terme donne à réfléchir. Et RFE réfléchit à présent à la construction simultanée de **deux nouvelles lignes LGV : Paris-Normandie et Paris-Clermont-Lyon**.

Coût minimum : 10 milliards d'euros.

Cependant on peut légitimement se poser la question : combien va coûter ce quart d'heure de gagner entre Le Havre et Paris ? Quel coût écologique exorbitant ? Combien d'hectares agricoles ou naturels disparaîtront sous les rails ? Autant la valorisation du trafic fluvial nous paraît aller de soi, autant nous émettons des doutes sur la nécessité de construire un LGV vers la Normandie. Les Normands qui en seraient les principaux bénéficiaires, ont naturellement un discours différent.

Trois tracés sont à l'étude :

- le plus simple reprendrait la ligne Poissy-Mantes-Rouen existante et aménagée en LGV par tronçons ; c'est certes beaucoup moins coûteux mais le réseau est déjà saturé, EOLE va s'y greffer aussi, l'espace est très restreint et les verrous de Guerville et Rolleboise sont pérennes.
- Un autre tracé au départ de La Défense passerait par le Vexin, longerait l'A15, au grand dam des défenseurs du Parc naturel naturellement.
- Enfin, une autre solution au départ de Versailles Chantier passerait par Mantes puis sur le plateau agricole vers Bréval ou Pacy avant de longer l'A13 jusqu'à Rouen.



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Ce projet LGV risque d'être prohibitif, et les circonstances économiques actuelles ne lui sont pas favorables. Il faut 15 à 20 ans pour une telle réalisation !



Une des moutures du projet LGV



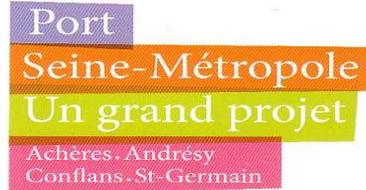
Le futur port d'Achères, près de l'île du Bac, horizon 2020



L'express 20 05 2009 http://www.lexpress.fr/region/la-revolution-au-bout-du-canal_762004.html



PORTS DE PARIS Et LE PORT D'ACHERES



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Pour mémoire : les Ports de Paris, établissement public de l'Etat, ce sont :

- 6 plates-formes multimodales,
- 59 ports urbains,
- 1.000 hectares d'espaces portuaires aménagés,
- 1 million de m² d'entrepôts, de locaux d'activités et de bureaux.

Ports de Paris est le porteur d'un projet d'aménagement à Achères d'une plate-forme multimodale « nouvelle génération ». Pour développer ce projet, le Préfet de Région a mis en place un comité de pilotage et un comité technique.

Désormais le port d'Achères s'appelle : PORT SEINE METROPOLE ; à la confluence de la SEINE et de l'OISE, il s'étendra sur les communes d'ACHERES, d'ANDRESY, de CONFLANS SAINTE-HONORINE et de SAINT-GERMAIN EN LAYE.

Ce projet s'inscrit dans la démarche du « GRAND PARIS » et de l'O.I.N. SEINE-AVAL.

Le périmètre de l'étude est de 420 hectares.

Il devrait s'insérer dans le paysage et obtenir la certification ISO 14001.

Les éléments structurants du projet sont ainsi définis :

- Bon accès fluvial depuis LE HAVRE (accès aux grands gabarits avec bon tirant d'eau sous les ponts).
- Un accès à la route qui évite les zones urbanisées.
- Un accès au rail favorisé par un faisceau réduit sur un terminal de 400 à 700 mètres prenant appui sur une gare de triage à GRAND CORMIER.
- Un terminal qui s'étendra sur 10 à 15 hectares avec environ 600 mètres de quai. Mais il faut aussi des disponibilités foncières importantes, permettant d'offrir entre 40.000 et 100.000 m² de bâti.

Actuellement, le trafic entre LIMAY, ACHERES et PARIS est essentiellement assuré par le transport de produits BTP et des produits recyclables. Une augmentation du trafic est prévue sur l'axe LE HAVRE-PARIS mais aussi avec le Nord de l'Europe grâce au **futur canal SEINE-EUROPE**.

L'augmentation du trafic fluvial, qui est un transport sûr, fiable, économe en énergie et en émission de CO₂, réduit le trafic routier et est favorable à l'environnement (une tonne transportée par le fleuve produit 4 fois moins de CO₂ que si elle est transportée par la route). En se basant sur **les réalisations des grands ports du Nord** on évalue à terme à 5.000 le nombre de création d'emploi, les créations ayant lieu avec un taux de progression de 9%.

Ce projet « nouvelle génération », fondé sur l'insertion environnementale, doit permettre de protéger les milieux naturels et la qualité de vie des riverains.

La saisine de la Commission Nationale de Débats Publics est prévue pour le mois de septembre 2012.

L'organisation d'un débat public aura lieu au 2^{ème} semestre 2013.

Le début des travaux est prévu en 2018, la mise en œuvre en 2020.



L'EAU, Ressource indispensable

La sécheresse

2011 a été l'une des dix années les plus sèches en France depuis cinquante ans, succédant à trois années de carence qui ont fragilisé les nappes phréatiques.

Quelle solution ? Réduction de 20% des prélèvements d'eau d'ici 2020... prévue par le plan national d'adaptation au changement climatique.

Dans les Yvelines, les pluies des 4 dernières années ont été en-dessous de la moyenne. En 2011, le mois de décembre a été bien pluvieux (115 mm) mais il n'a tombé que 70 mm environ pendant les 3 premiers mois de 2012, ce qui correspond à 50% de la moyenne ! Les nappes phréatiques n'ont donc pas été rechargées avant le printemps et ne pourront pas l'être ensuite, sauf pluies exceptionnelles, car la végétation absorbe pratiquement la totalité des pluies printemps/été pour sa croissance et son développement.

C'est la 3ème année qu'un arrêté préfectoral impose des restrictions d'utilisation de l'eau même en hiver dans notre département.

La sécheresse a un impact sur le rendement de cultures car l'agriculture est utilisatrice d'eau et qu'il y a une véritable interaction entre agriculture et ressource en eau.

De vrais choix en termes d'aménagements hydro-agricoles et de systèmes de cultures sont à faire en garantissant la durabilité économique, agronomique et environnementale de la gestion des paysages.

Pour des informations complémentaires vous pouvez consulter le site :

<http://www.inra.fr/toutelactu> voir rubrique l'eau, ressource vitale... et même répondre au quiz sur l'eau!

L'eau : ressource indispensable et éco-système

Depuis 1995, 2 catégories possibles pour définir l'eau :

L'eau « bleue », celle des lacs qui s'écoule dans les rivières jusqu'à la mer, et qui est captée dans les nappes souterraines. C'est l'eau que nous buvons. L'eau bleue peut être transformée en eau verte par l'irrigation.

L'eau « verte », celle contenue dans le sol, disponible pour les plantes. Elle est transformée en eau bleue par le drainage des sols et doit être consommée sur place par les plantes. C'est une ressource majeure pour la production agricole mondiale.

Quand il pleut, une partie de l'eau qui touche le sol contribue à **l'eau bleue**, par ruissellement et percolation vers les nappes d'eau souterraine ; le reste des précipitations constitue **l'eau verte**.



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



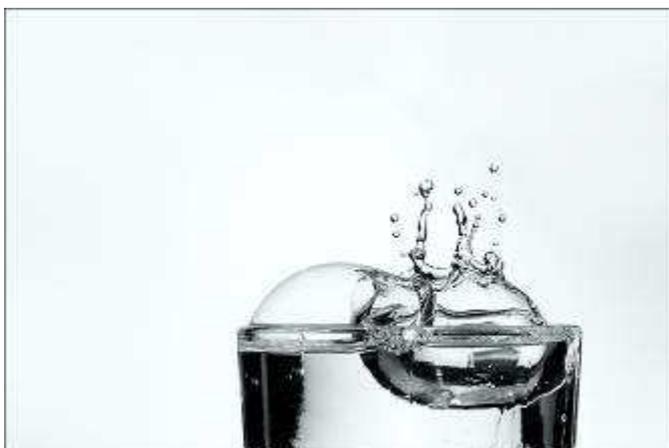
L'accès à l'eau potable : **droit humain universel** depuis 2010

Après le 6ème Forum Mondial de l'Eau qui s'est déroulé en mars à Marseille, durant lequel la communauté politique internationale s'est fortement mobilisée, se pose la question des moyens qui doivent être accordés pour supprimer réellement les pénuries d'eau que doivent supporter entre 800 millions et un milliard de personnes dans le monde.

A l'issue de ces journées de débats et d'échanges entre les parties prenantes telles que les agences de l'ONU, les gouvernements, les parlementaires, les autorités locales, ..., des solutions et engagements permettant d'accélérer l'accès à l'eau et à l'assainissement, **droit humain universel reconnu en 2010**, et d'améliorer la préservation et la gestion de cette ressource majeure menacée, ont déjà été annoncés.

A l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies pour le Développement Durable, dénommée « Rio+20 », qui se déroulera à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin prochain, le **Conseil Mondial de l'Eau** portera ces solutions et engagements relatifs à la question de l'eau et de l'assainissement.

Le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra à Daegu Gwangyeoksi, Corée du Sud, en 2015.



Les économies d'eau :

Les ressources en eau douce ne sont plus inépuisables ; il est indispensable de ne pas les gaspiller. La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité afin d'atténuer le risque d'un **déséquilibre entre la demande et la ressource disponible**.

*Seulement 7% de notre consommation totale
sont réservés à la boisson et à la préparation des aliments !*

Quelques gestes simples pour réduire jusqu'à 30% sa consommation d'eau quotidienne dans l'habitat, si l'on respecte **trois règles simples** :

- ▣ **réduire le gaspillage**, en colmatant les fuites mais aussi en arrêtant le robinet quand on se lave les dents ou les mains ;
- ▣ **limiter la consommation**, en s'équipant d'appareils économes, mais aussi en prenant une douche plutôt qu'un bain ;
- ▣ **mieux arroser son jardin**, c'est-à-dire le soir, profiter des pluies, ne pas arroser la pelouse pendant les grandes chaleurs.

Pensez éco-citoyen, chaque petit geste compte !

Nestlé Pure Life

A Saint Lambert des Bois sera bientôt fabriquée une eau nommée Pure Life, largement diffusée sur l'ensemble de la France. Mais devons-nous laisser se développer en ce site triplement classé, en limite d'un monument historique, ce type d'usine, dont l'impact sur la circulation aura une telle incidence ? Ne pourrait-elle pas être plus judicieusement implantée sur un site industriel proche de Saint Quentin en YVELINES ?

Le journal le Figaro du 03.03.12 s'est fait l'écho du prochain lancement de l'eau Pure Life par le groupe Nestlé, en faisant référence au succès américain remporté par cette eau dont Denis CANS, Président de Nestlé Waters France, vante les bienfaits.

Nous vous communiquons ici la technique utilisée pour sa fabrication, et ce en anglais, afin de ne pas trahir son processus d'élaboration publié sur le site de Nestlé.

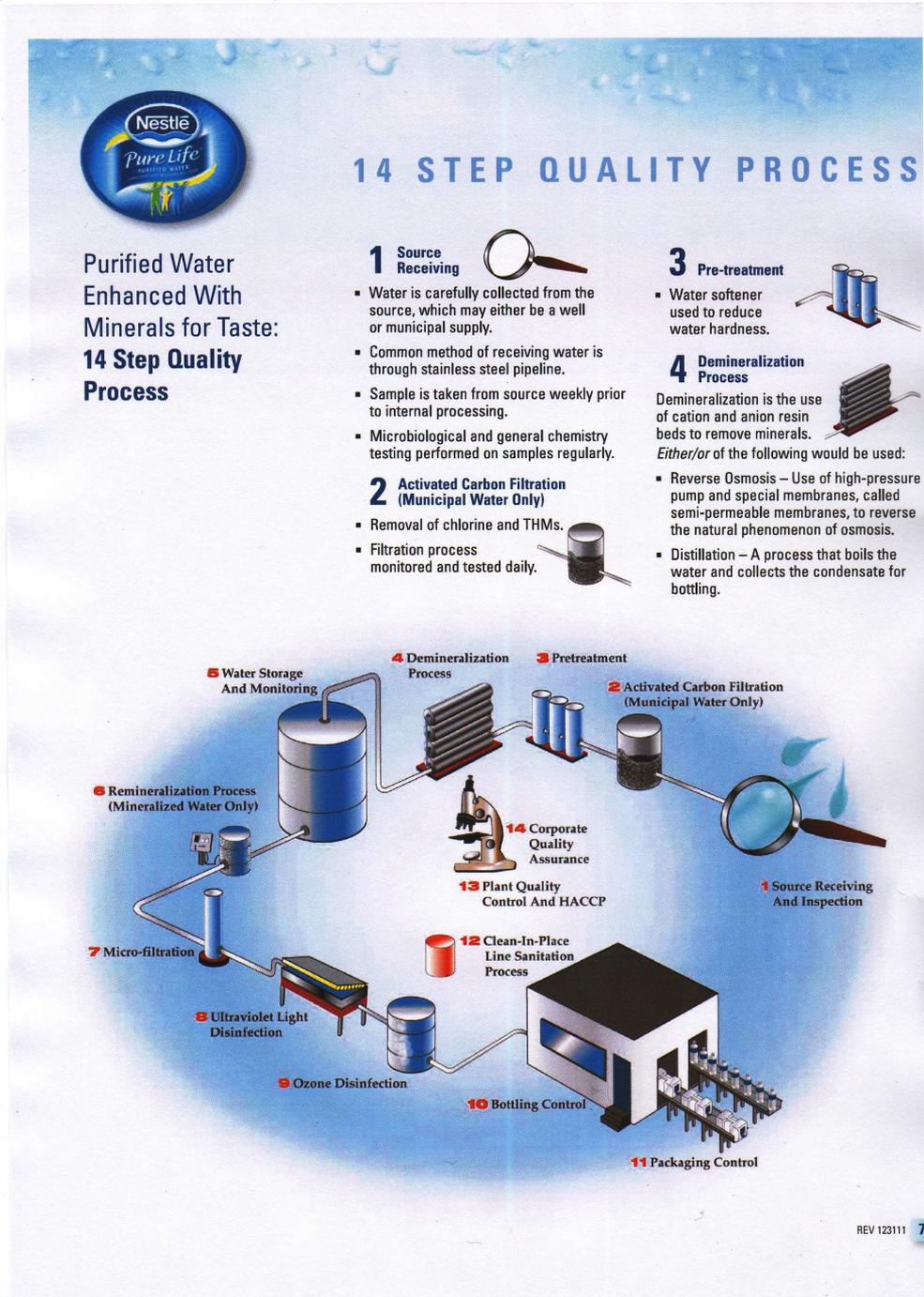
LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Les pompages d'eau, pour la source de Saint Lambert des Bois, ayant été limités par arrêté préfectoral, cette source ne suffira d'ailleurs pas à fournir les volumes exigés par la commercialisation en France de l'eau Pure Life.



<<<<< A vos agendas >>>>>

LES
B
R
E
V
E
S

La Semaine du Développement Durable s'est tenue du 1^{er} au 7 avril 2012

Depuis dix ans, le ministère du Développement durable invite les entreprises, associations, services publics, collectivités, établissements scolaires, à **promouvoir les principes du développement durable**.

Cette année, la semaine du développement durable a été axée sur le thème de **l'information aux citoyens**. L'objectif du ministère est d'inciter le citoyen à **devenir un « consomm'acteur »** en trouvant les bonnes solutions pour améliorer la performance énergétique de son logement, alliant confort et économie d'énergie.

La France remporte l'organisation du Solar Decathlon Europe 2014

Le site de **Versailles** accueillera la compétition universitaire biennale et internationale, Solar Decathlon, en 2014. Organisée depuis 2002 par le Département de l'Energie américain, le défi proposé à des universités du monde entier est de concevoir et réaliser – dans un cadre académique – une maison n'utilisant que le soleil comme source d'énergie.

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr

*

LA
S
U
I
T
E

**Assemblée Générale annuelle d'Yvelines Environnement,
le samedi 21 avril à 14h
à la Ferme expérimentale de Thiverval-Grignon**

**** A bientôt ! ****
